



VILLE DE NOGENT -SUR-MARNE

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal	: 39	LE MAIRE
Membres en exercice	: 39	
Membres présents	: 34	
Membres excusés et représentés	: 4	
Membres absents non représentés.....	: 1	M. Jacques JP MARTIN

La séance est ouverte à 22h40 sous la présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN,

COMMUNICATIONS (de 20h00 à 22h40)

1. Utilisation de la data comme source d'accompagnement de la sortie de crise COVID-19 – Focus sur les données de Nogent-sur-Marne
2. La gestion des écoles et des crèches pendant le confinement à depuis le 25 mai (présentée par V. DELANNET / S. CARRIERE)
3. La gestion du centre de consultation du Covid-19 (présentée par Dr F. THIBAUT, AM. BENETEAU BECHARA et E. BOSSETTI)
4. La gestion du CCAS pendant le confinement et depuis le 11 mai (présentée par C. JURE)
5. Finances de la Commune (présentée par P. GOYHENECHÉ / S. ABI-JABER)

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 28 janvier 2020.

SECRETARIAT GENERAL

20/30. Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la vacance d'un poste

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve

La composition du Conseil municipal s'établit selon l'ordre du tableau suivant :

M. MARTIN Jacques J.P.
M. DAVID Jean-Paul,
M. PASTERNAK Jean-Jacques,
Mme DELANNET Véronique,
Mme MÜNZER Déborah,
Mme RYNINE Christine,
M. EYCHENNE Sébastien,
Mme GASTINE Anne-Marie,

M. SAJHAU Philippe,
M. IPPOLITO Christophe,
M. GOYHENECHÉ Philippe,
Mme FOSSE Florence,
M. LABESCAT Jacques,
Mme MARTINEAU Pascale,
Mme LE RUYER Juliette,
M. RASQUIN Bernard,
M. VERHEYDE Jean-Michel,
M. SLOBODANSKY Claude,
M. DEGRASSAT Alain,
Mme FERREIRA Annie,
Mme LADJOUAN Mariam,
M. PEREIRA Philippe,
Mme JACQUILLAT Anne-France,
Mme JOFFET Aline,
M. TARAVELLA Laurent,
Mme MAUDRY Camille,
M. DENISART Michel,
Mme LIEVYN Florence,
Mme YELLES-CHAOUUCHE Yamina,
M. CUYAUBERE Philippe,
Mme DURANTEL Elisabeth,
M. FAURE Dominique,
M. LE DERFF Jean-François,
M. HAZAN Jacky,
M. OLIVE Thomas,
Mme GUIMARD Isabelle,
Mme BORENSTEJN Monique
M. DAO Lacina,
Mme SPIEGELMANN Martine

FINANCIER

20/31. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2020 - Budget Général

Le Conseil municipal, par 28 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER et Mme BORENSTEJN) et 10 abstentions ((M. OLIVE, M. TARAVELLA, M. VERHEYDE (Ensemble Aimons notre Ville), M. DENISART avec le pouvoir de Mme LIEVYN, M. LE DERFF (Un Nouvel élan pour Nogent), Mme SPIEGELMANN, M. CUYAUBERE (Progrès et Solidarité pour Nogent), Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'alternative pour Nogent)),

Reprend par anticipation les résultats 2019 Budget Général comme suit :

1) EXCEDENT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31 DECEMBRE 2019	8 760 500,88
Affectation obligatoire (Cpt 1068)	8 760 500,88
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	0,00
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2019 –	-5 740 185,87
Déficit à reporter (ligne 001)	-5 740 185,87
3) SOLDE DES RESTES A REALISER	-3 271 333,44

20/32. Reprise anticipée des résultats - Budget Primitif 2020 - Budget Annexe des Parkings

Le Conseil municipal, par 37 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER et Mme BORENSTEJN, Mme LIEVYN), et 1 abstention ((Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent)),

Reprend par anticipation les résultats du Budget Annexe des Parkings 2019 comme suit :

1) RESULTAT GLOBAL CUMULE DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2019	80 862,96
Affectation obligatoire	-
Solde disponible affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (cpt 1068)	-
• affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	80 863,96
2) RESULTAT GLOBAL CUMULE D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2019	3 058 990,27
3) RESTES A REALISER	-

Départ de Madame MÜNZER à 23h10 avec le pouvoir de Madame BORENSTEJN et qui donne pouvoir à Monsieur Jacques J.P MARTIN,

20/33. Exercice 2020 - Vote du Budget Primitif - Budget Principal

Le Conseil municipal, par 27 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER et Mme MÜNZER) et 10 voix contre ((M. OLIVE, M. TARAVELLA, M. VERHEYDE (Ensemble Aimons notre Ville), M. DENISART avec le pouvoir de Mme LIEVYN, M. LE DERFF (Un Nouvel élan pour Nogent), Mme SPIEGELMANN, M. CUYAUBERE (Progrès et Solidarité pour Nogent), Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'alternative pour Nogent)),

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2020 – Budget Principal.

BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

VOTE PAR CHAPITRE

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
013	ATTENUATION DE CHARGES	495 577,00	27	10	
70	PRODUITS DES SERVICES	5 620 206,00	27	10	
73	IMPOTS ET TAXES	41 521 975,00	27	10	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 742 335,00	27	10	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	925 716,85	27	10	
76	PRODUITS FINANCIERS	8 000,00	27	10	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	91 000,00	27	10	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 900 000,00	27	10	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	27	10	
	TOTAL GENERAL	56 304 809,85			

BUDGET PRIMITIF 2020

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	13 177 676,59	27	10	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	22 867 630,00	27	10	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 155 530,67	27	10	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	14 324 293,21	27	10	
66	CHARGES FINANCIERES	757 620,87	27	10	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 065 130,00	27	10	
022	DEPENSES IMPREVUES	398 928,02	27	10	
023	VIREMENT SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00	27	10	
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 058 000,49	27	10	
	TOTAL GENERAL	56 304 809,85			

BUDGET PRIMITIF 2020

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
13	SUBVENTIONS	3 216 695,00	27	10	
16	EMPRUNTS ET DETTES	5 600 000,00	27	10	
10	DOTATIONS ET FONDS PROPRES	3 129 483,00	27	10	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	8 760 500,88	27	10	
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	1 346,00	27	10	
024	PRODUITS DE CESSIONS	4 022 400,00	27	10	
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	19 800,00	27	10	
021	VIREMENT SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00	27	10	
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 058 000,49	27	10	
	TOTAL GENERAL	27 308 225,37			

BUDGET PRIMITIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
20	IMMOBILISATION INCORPORELLES	385 849,36	27	10	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 770 255,50	27	10	
21	IMMOBILISATION CORPORELLES	1 999 517,63	27	10	
23	TRAVAUX	12 472 653,79	27	10	
16	EMPRUNTS ET DETTE ASSIMILEES	2 475 091,00	27	10	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 900,00	27	10	
020	DEPENSES IMPREVUES	504 972,22	27	10	
45	TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS	19 800,00	27	10	
040	OPERATIONS D'ORDRE	1 900 000,00	27	10	
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	5 740 185,87	27	10	
	TOTAL GENERAL	27 308 225,37			

Adopte, le Budget Primitif de l'exercice 2020 – Budget Principal – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	27 308 225,37	27 308 225,37
FONCTIONNEMENT	56 304 809,85	56 304 809,85
TOTAL	83 613 035,22	83 613 035,22

20/34. Exercice 2020 - Vote du Budget Primitif - Budget Annexe des parkings

Le Conseil municipal, par 36 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER et Mme LIEVYN) et 1 voix contre ((Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent)),

Vote, chapitre par chapitre, le Budget Primitif de l'exercice 2020 – Budget Annexe des parkings,

BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE PARKINGS

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

VOTE PAR CHAPITRE

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	222 000,00	36	1	
002	RESULTAT REPORTE	80 862,96	36	1	
	TOTAL GENERAL	302 862,96			

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

VOTE PAR CHAPITRE

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100 000,00	26	1	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 706,15	36	1	
022	DEPENSES IMPREVUES	6 000,00	36	1	
042	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	161 156,81	36	1	
	TOTAL GENERAL	302 862,96			

**BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE PARKINGS
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES
VOTE PAR CHAPITRE**

CHAP.	LIBELLE	RECETTES	POUR	CONTRE	ABST.
040	OPERATIONS D'ORDRE	161 156,81	36	1	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 058 990,27	36	1	
	TOTAL GENERAL	3 220 147,08			

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES
VOTE PAR CHAPITRE AVEC REPORTS**

CHAP.	LIBELLE	DEPENSES	POUR	CONTRE	ABST.
23	TRAVAUX	3 220 147,08	36	1	
	TOTAL GENERAL	3 220 147,08			

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2020 – Budget Annexe des Parkings – comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	3 220 147,08	3 220 147,08
FONCTIONNEMENT	302 862,96	302 862,96
TOTAL	3 523 010,04	3 523 010,04

Départ de Madame YELLES-CHAOUCHE à 00h5.

Le Conseil municipal par 35 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER et Mme LIEVYN) et 1 abstention ((Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent),

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Foncier Bâti	19,72%
FNB	74,03%

Fixe le produit fiscal attendu pour l'exercice 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2019	Coefficient de variation	Taux de référence	Bases 2020	Taux 2020	Produit attendu	
		<i>Produit attendu</i>					
Habitation	23,79		23,79	80 439 000	-	19 136 438	<i>(Pour information)</i>
Foncier bâti	19,72	1,000000	19,72	60 661 000	19,72	11 962 349	
FNB	74,03		74,03	43 900	74,03	32 499	
		<i>Produit taux constants</i>					
						PRODUIT FISCAL BUDGET 2020	11 994 848

Le produit des allocations compensatrices est arrêté comme suit :

Taxe d'habitation	625 649
Taxe foncier bâti : personnes de condition modeste	5 995
Exonération de longue durée (logements sociaux)	12 042
Taxe foncière non bâti	293

20/36. Exercice 2020 - Compensations financières pour contraintes de service public allouées aux délégués

Le Conseil municipal, par 26 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER) et 10 abstentions ((M. OLIVE, M. TARAVELLA, M. VERHEYDE (Ensemble Aïmons notre Ville), M. DENISART avec le pouvoir de Mme LIEVYN, M. LE DERFF (Un Nouvel élan pour Nogent), Mme SPIEGELMANN, M. CUYAUBERE (Progrès et Solidarité pour Nogent), Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'alternative pour Nogent)),

Attribue au titre de l'exercice 2020 une contribution financière aux délégués suivants :

- EXERCICE 2020 - BUDGET PRIMITIF			
N°	DSP		
	Nom de l'association	Subvention 2019	Subvention 2020
		Fonctionnement	Fonctionnement
1	ESPACEO - DSP Jusqu'au 30 juin 2020	1 829 142,00 €	653 591,00 €
S/Total DSP - 413/6574		1 829 142,00 €	653 591,00 €
2	Le Jardin des Lutins - DSP	395 000,00 €	310 000,00 €
2b	Mandarine - DSP		
Renouvellement DSP Crèche		- €	- €
3	DSP Moulin de Beauté	313 000,00 €	200 000,00 €
3b	DSP Farandole	- €	
S/Total DSP- 64/6574		708 000,00 €	510 000,00 €
TOTAL DSP		2 537 142,00 €	1 163 591,00 €

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2020 – Chapitres 65.

Départ de Monsieur LABESCAT.

20/37. Exercice 2020 - Subventions allouées en faveur du CCAS de la Régie personnalisée Scène Watteau et de la Régie personnalisée chargée de la gestion du Centre Nautique

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, attribue la subvention pour le CCAS,

Le Conseil municipal, par 26 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER) et 9 abstentions ((M. OLIVE, M. TARAVELLA (Ensemble Aimons notre Ville), M. DENISART avec le pouvoir de Mme LIEVYN, M. LE DERFF (Un Nouvel élan pour Nogent), Mme SPIEGELMANN, M. CUYAUBERE (Progrès et Solidarité pour Nogent), Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'alternative pour Nogent))), attribue la subvention à la régie personnalisée du Centre Nautique,

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER et Mme LIEVYN), et 1 abstention ((Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent), attribue la subvention à la Scène Watteau/Pavillon Baltard,

Attribue une subvention au titre de l'exercice 2020 aux établissements suivants :

Centre Communal d'Action Sociale	856 000,00
Scène Watteau/Pavillon Baltard	550 000,00
Régie personnalisée Centre Nautique	719 709,00

Les crédits nécessaires au règlement de ces dotations sont inscrits au budget de l'exercice 2020 – Chapitre 65.

20/38. Exercice 2020 - Subventions allouées en faveur des associations à caractère scolaire, culturel, sportif et social

Le Conseil municipal, par 34 voix pour dont 4 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER et Mme LIEVYN), et 1 abstention ((Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent),

BUDGET PRIMITIF 2020

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LIBELLE	DOTATIONS	POUR	CONTRE	ABST.
AUTRES ASSOCIATIONS	11 500,00	34		1
ASSOCIATIONS A CARACTERE CULTUREL	192 080,00	34		1
ASSOCIATIONS A CARACTERE PATRIOTIQUE	3 350,00	34		1
ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL	193 291,00	34		1
ASSOCIATIONS A CARACTERE SPORTIF	280 200,00	34		1
ASSOCIATIONS A CARACTERE EDUCATIF/FAMILLE	163 360,00	34		1
ASSOCIATIONS SPORT SCOLAIRE	3 835,00	34		1
TOTAL GENERAL	847 616,00			

Attribue au titre de l'exercice 2020 aux associations, à caractère scolaire, culturel, sportif, social, les subventions telles que figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour la somme totale de 847 616€.

Les crédits nécessaires au règlement de ces subventions sont inscrits au budget de l'exercice 2020 – Chapitre 65.

Autorise M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions ou les avenants aux conventions de partenariat avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

Chaque association bénéficiaire d'une subvention devra adresser à la clôture de son exercice comptable un exemplaire de son bilan et compte de résultat auquel se rapporte la dotation allouée.

20/39. Exercice 2020 - Autorisation donnée à M. Le Maire en matière d'emprunt

Le Conseil municipal, par 25 voix pour dont 3 pouvoirs (Mme FOSSE, Mme LE RUYER, Mme MÜNZER) et 9 abstentions ((M. OLIVE, M. TARAVELLA, M. VERHEYDE (Ensemble Aïmons notre Ville), M. DENISART avec le pouvoir de Mme LIEVYN, M. LE DERFF (Un Nouvel élan pour Nogent), M. CUYAUBERE (Progrès et Solidarité pour Nogent), Mme DURANTEL et Mme GUIMARD (L'alternative pour Nogent)) et une voix contre de Mme SPIEGELMANN (Progrès et Solidarité pour Nogent),

Le Conseil municipal donne délégation à M. le Maire pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité ou à la sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

A la date du 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette du Budget Général, présentait les caractéristiques suivantes :

Encours total de la dette : 25 175 931,92 €

* 21 991 496,41 € d'encours de dette classée 1-A soit 87,35% répartis en 18 contrats

* 3 184 435,51 € classés en 1-E soit 12,65 % réparti en 1 contrat

Le Conseil municipal définit sa politique d'endettement comme suit :

- Encours de la dette supplémentaire envisagée pour l'année 2020 : 3 600 000 € maximum, dont :
- 100% de la dette classée en 1-A

La Commune de Nogent sur Marne souhaite recourir à des produits de financement dont l'évolution des taux doit être limitée. Pour réaliser tout investissement dans la limite des sommes inscrites au budget, le Maire de Nogent sur Marne reçoit délégation, pour recourir à des produits de financement qui pourront être :

- en taux fixe simple
- en taux variable simple
- en échange de taux fixe contre taux variable ou inversement
- en échange de taux structuré contre un taux variable ou taux fixe (sens unique)
- en taux variable simple plafonné (CAP) ou encadré (tunnel)

L'index de référence du ou des contrat(s) d'emprunt(s) sera :

- L'Euribor

L'assemblée délibérante autorise le Maire à souscrire un ou des produit(s) de financement pour le présent exercice budgétaire à hauteur de 3 600 000 € maximum.

La durée du ou des produit(s) de financement ne pourra excéder 20 ans et une mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés sera effectuée.

L'assemblée délibérante donne délégation à M. le Maire de Nogent sur Marne et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux articles précédents

- à définir le type d'amortissement
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette, la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, la possibilité d'allonger la durée du prêt, la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- de conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil municipal sera tenu informé du ou des emprunt (s) contracté (s) dans le cadre de la délégation accordée au Maire, dans les conditions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SERVICES TECHNIQUES

20/40. Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 15 juin au 15 octobre 2020 une aide financière aux copropriétés de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les modalités fixées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux copropriétés de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement – ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux (fournitures et main d'œuvre) dans la limite de 5 000 €.

Fixe une enveloppe globale d'aide financière pour les copropriétés de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 4 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote du budget 2020.

20/41. Attribution d'une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'attribuer du 15 juin au 15 octobre 2020 une aide financière aux particuliers de la Commune réalisant des travaux de rénovation énergétique, selon les modalités fixées dans l'annexe intitulée « Attribution d'une aide financière aux particuliers de la commune réalisant des travaux de rénovation énergétique – Règlement – ».

Fixe le montant de l'aide à 20 % hors taxes du coût total des travaux (fournitures et main d'œuvre) dans la limite de 1 500 €.

Fixe une enveloppe globale d'aide financière pour les particuliers de 20 000 €, correspondant environ au subventionnement de 15 dossiers tout en précisant qu'une fois la globalité de cette somme attribuée aucune nouvelle subvention ne pourra être accordée pour l'année en cours.

Indique que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville et que les subventions seront versées après le vote du budget 2020.

COMMUNICATION

20/42. Remise exceptionnelle de 50 % sur les tarifs des publicités à paraître dans les numéros de juillet, septembre, novembre et décembre 2020 du Magazine de Nogent

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'instituer une réduction exceptionnelle de 50 % des tarifs des publicités à paraître dans le magazine de Nogent et que les mois concernés par cette réduction seront : juillet, septembre, novembre et décembre/Noël 2020.

Décide que les tarifs exceptionnels des publicités seront les suivants :

- 1 page : **762 € HT** (tarif normal : 1524 €HT/l'insertion);
- ½ page : **404 € HT** (tarif normal : 808 €HT/l'insertion);
- ¼ de page : **251.50 € HT** (tarif normal : 503 €HT/l'insertion);
- 1/8 de page : **147 € HT** (tarif normal : 294 €HT/l'insertion);
- Bandeau restaurant ou immobilier : = **77.50 €** (tarif normal : 155 € HT/l'insertion).

DIVERS

20/43. Désignation des membres du Conseil d'Administration et du Directeur de la régie personnalisée du Centre nautique

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour procéder à la désignation :

- Des membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du Centre nautique, au titre de la catégorie des conseillers municipaux en exercice et de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine de la régie,
- Du Directeur.

Sont candidats :

- M . EYCHENNE,
- Mme SPIEGELMANN,

Sont désignés membres du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du Centre nautique, au titre de la catégorie des membres du Conseil municipal en exercice :

- M. EYCHENNE Sébastien avec 25 voix pour
- M. Jacques J.P. MARTIN

Est désigné membre du Conseil d'administration de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de l'exploitation du Centre nautique, au titre de la catégorie des personnalités compétentes dans le domaine de la régie :

- M. MATTOU Hervé à l'unanimité

Monsieur ROUDOT Adrien est désigné Directeur de la Régie personnalisée du Centre nautique par 32 voix pour.

20/44. Modification du règlement intérieur du Conservatoire Municipal Francis Poulenc pour la rentrée 2020/2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte le nouveau règlement intérieur du Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique Francis Poulenc pour la saison 2020/2021.

20/45. Approbation des grilles tarifaires du Conservatoire Francis Poulenc pour la saison 2020/2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Fixe les tarifs d'inscription pour les élèves déjà inscrits au conservatoire comme suit :

	ENFANTS				Adultes Nogentais	Non Nogentais (enfants ou adultes)
	Tranche A-D Quotient jusqu'à 656 €	Tranche E quotient de 656 € à 1006 €	Tranche F quotient de 1006€ à 1500€	Tranche G quotient supérieur à 1500€		
CURSUS MUSICAL	242	294	311	346	346	500
2EME INSTRUMENT	168	204	216	241	241	334
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE <ul style="list-style-type: none"> • formation musicale • chorale • ateliers cordes, cuivres, jazz, piano, Rock, saxophone, trompette, impro • atelier composition musicale • atelier comédie musicale • Big Band • ensemble flûtes, guitare, tango • option musique au baccalauréat • orchestre préparatoire, contrebasse, orchestre symphonique 	118	142	152	168	168	168
FORMATION MUSICALE + PRATIQUE COLLECTIVE	188	228	242	269	269	387
JARDIN MUSICAL 1 ET 2	115	140	148	165		230
EVEIL ARTISTIQUE	123	150	158	176		246
INITIATION ARTISTIQUE	182	221	233	259		370
THEATRE	182	222	234	261	261	372
CURSUS DANSE	182	222	234	261	261	372
3EME COURS DE DANSE	126	154	163	182	182	248
Aide Développement pratique amateur	80	98	102	114	114	114

HORS CURSUS	480	480	480	480	520	520
-------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Le Tarif enfant concerne les mineurs et les étudiants de moins de 26 ans.

Fixe les tarifs d'inscription pour les nouveaux élèves comme suit :

	ENFANTS				Adultes Nogentais	Non Nogentais (enfants ou adultes)
	Tranche A-D Quotient jusqu'à 656 €	Tranche E quotient de 656 € à 1006 €	Tranche F quotient de 1006€ à 1500€	Tranche G quotient supérieur à 1500€		
CURSUS MUSICAL	303	368	389	432	432	626
2EME INSTRUMENT	210	255	270	301	301	418
PRATIQUE COLLECTIVE SEULE <ul style="list-style-type: none"> • formation musicale • chorale • ateliers cordes, cuivres, jazz, piano, Rock, saxophone, trompette, impro • atelier composition musicale • atelier comédie musicale • Big Band • ensemble flûtes, guitare, tango • option musique au baccalauréat • orchestre préparatoire, contrebasse, orchestre symphonique 	147	178	190	210	210	210
FORMATION MUSICALE + PRATIQUE COLLECTIVE	235	285	302	336	336	484
JARDIN MUSICAL 1 ET 2	144	175	185	206		288
EVEIL ARTISTIQUE	154	187	198	220		308
INITIATION ARTISTIQUE	227	276	291	324		463
THEATRE	228	277	293	326	326	465
CURSUS DANSE	228	277	293	326	326	465
3EME COURS DE DANSE	158	192	204	227	227	310
Aide Développement pratique amateur	100	122	128	143	143	143
HORS CURSUS	600	600	600	600	650	650

Le Tarif enfant concerne les mineurs et les étudiants de moins de 26 ans.

Un tarif pour les fratries sera appliqué en cas de plusieurs inscriptions au sein d'une même famille : moins 15% pour le second inscrit, moins 25% pour le troisième et suivant inscrit.

Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal sous les rubriques correspondantes.

20/46. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend compte des décisions prises en vertu des délégations données au Maire,

ACTIONS EN JUSTICE

- **DÉSIGNATION** de la **SCP C.G.C.B. Avocats et associés** domiciliée 12 cours Albert 1^{er} à Paris (75008) pour assister et représenter la Commune dans 6 contentieux d'urbanisme engagés devant le tribunal administratif de Melun et la cour administrative d'appel de Paris, le montant des honoraires étant fixé pour l'ensemble des procédures à **21 165,30 € TTC**. (n°20-127 du 3 mars 2020)
- **DÉSIGNATION du cabinet d'avocats MATHONNET** situé 174 grande rue Charles de Gaulle à Nogent-sur-Marne pour représenter la Commune devant le tribunal judiciaire de Créteil suite à la plainte avec constitution de partie civile déposée par la Ville pour des faits de vols en réunion avec violences commis à l'encontre de Nogentais, le montant des honoraires étant fixé à **250 € HT / heure**. (n°20-140 du 12 mars 2020)
- **DÉSIGNATION** de Me Matthieu Boccon-Gibot, avocat exerçant au sein de **Sarl LEXAVOUE PARIS VERSAILLES** sise 89 quai d'Orsay à Paris (75007) pour représenter et assister la Commune devant la cour d'appel de Paris dans le contentieux lié à l'incendie du parking Saint-Germain, ses honoraires étant fixés à **2 500 € HT** (hors débours) pour sa mission de postulation. (n°20-143 du 6 avril 2020)

COMMANDE PUBLIQUE

- **CONTRAT** avec l'**association Sudanzare** domiciliée 31 bis rue des cordeliers à Etampes (91150) pour une démonstration de tarentelle suivie d'une initiation le 5 mars 2020, le prix de ces prestations destinées aux séniors s'élevant à **650 € TTC**. (n°20-97 du 11 février 2020)
- **MARCHÉ** de fourniture de produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et de matériels de formation de secourisme, arrêté selon les modalités suivantes :

Désignation des lots	Prestataire	Montant max annuel
<u>Lot n°1</u> : Produits parapharmaceutiques pour les écoles, clubs de loisirs, bâtiments et véhicules de la Ville	SARL TAMO sise 44 rue de la Sirole à Nice	10 000 € HT
<u>Lot n°2</u> : Matériels de formation au secourisme	SAS EBONY sise 9 avenue de l'Atlantique Les Ulis (91940)	2 500 € HT

(n°20-98 et 20-99 du 10 février 2020)

- **ACHAT** d'un lampadaire led pour un bureau de la Maison des Associations auprès de l'**UGAP** au prix de **123 € TTC**. (n°20-100 du 11 février 2020)
- **ACHAT** de petits fours pour le vernissage de l'exposition consacrée à Pierre-Yves Giannini prévu le 27 février 2020 au Carré des Coignard, auprès de la **SAS COUP DE PATES** sise 14-16 avenue Joseph Paxton à Ferrières en Brie (77164) au prix de **191,23 € TTC**. (n°20-101 du 12 février 2020)

- **ACHAT** pour les jeunes inscrits au Pôle jeunesse de 12 places pour le match France-Ukraine prévu le 27 mars 2020 auprès du **Consortium Stade de France** au prix de **401 € TTC**. (n°20-102 du 12 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS Groupe Territorial** sise 10 place du général de Gaulle à Antony (92156) pour une action de formation intitulée « *se préparer à l'installation des nouvelles instances* » destinée à 2 agents du service juridique, au prix de **1 345,20 € TTC**. (n°20-103 du 12 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl Roméo Priam** sise 5 allée de Plaisance à Nogent-sur-Marne pour la captation au conservatoire de cours de danse, de théâtre et de certains spectacles et concerts et aux fins de réalisation d'un teaser au prix de **805 €**. (n°20-104 du 13 février 2020)
- **MARCHÉ** avec la **SASU MEDINOX** sise 44 rue Blaise Pascal à Aulnay-sous-Bois (93600) pour la réparation du lave-vaisselle de marque Neotech de la crèche Arc en ciel, le prix de cette prestation s'élevant à **1 386,42 € TTC**. (n°20-105 du 14 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl SUR MESURE SPECTACLES** sise 58 chemin du Murger à Jamais à La Ville du Bois (91620) pour la présentation des animations « *les enchanteurs de l'an Mil,3* », « *Secret d'ailleurs* », « *la déambulation de Perceval* » et « *le vieux sage et la roulotte* », à l'occasion de la Fête médiévale, au prix de **4 364,54 € TTC**. (n°20-106 du 14 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association Maracuja** domiciliée 29 rue des Ormes à Romainville (93230) pour l'organisation d'une batucada en déambulation dans les rues de la Ville lors du Carnaval de Printemps le 28 mars 2020, le prix de cette prestation étant de **1 500 €**. (n°20-107 du 14 février 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl ARTIFICA** sise 2 rue du repos à Paris (75020) portant sur la réalisation d'un plan interactif pour le site Internet de la Ville, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de **1 182 € TTC**. (n°20-108 du 14 février 2020)
- **CONVENTION** avec l'**Eurl DUCASS** sise 2 avenue Marainville à Saint Maur des Fossés (94100) pour l'animation d'une rencontre-débat intitulée « *fratrie : comment faire avec la jalousie ?* », le 7 mars 2020, le prix de cette prestation s'élevant à **360 € TTC**. (n° 20-112 du 21 février 2020)
- **ORGANISATION** du mini-séjour proposé à Montpellier par l'espace lycéens à 12 jeunes (accompagnés de 2 animateurs) du 14 au 18 avril 2020, selon les modalités suivantes :
 - Contrat avec **société VERDIE HELLO** sise 26 avenue Bourran à rodez (12000) pour la réservation de 14 billets de train aller/retour Paris - Montpellier au prix de **1 406,72 € TTC**.
 - Achat d'une carte de transport au prix de **30 €** permettant au groupe de se déplacer dans l'agglomération montpelliéraine auprès de la **Régie SMTCH de Montpellier**.
 - ACHAT d'un titre de transport auprès de **SAEML TRANSPORTS de l'Agglomération de Montpellier** pour le déplacement du groupe prévu à l'Espace lycéens de Palavas les Flots au prix de **39 €**. (n° 20-115 du 26 février 2020)
- **ACHAT** de 3 000 enveloppes à fenêtre pour l'envoi des cartes d'électeur aux nouveaux inscrits auprès de la **SAS SEDI** sise 35 chemin de Saint Geniès à Uzès (30700) au prix de **138,60 € TTC**. (n° 20-117 du 26 février 2020)
- **CONTRAT** avec **société ADELyce** sise 265 rue de la Découverte à Labège (31670) portant sur l'assistance, la maintenance et l'hébergement de l'application « atelier salarial » de pilotage de la masse salariale du groupement Ville et CCAS, le montant de la redevance annuelle s'élevant pour la Commune à **7 752 € TTC** et à **228 € TTC** pour le CCAS. (n° 20-118 du 26 février 2020)

- **LOCATION** au Comité Départemental Olympique et Sportif 94 de son exposition mobile sur les jeux olympiques, du 23 au 29 mars 2020, pour un tarif de 100 €. (n° 20-119 du février 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS GROUPE TERRITORIAL** sise 10 place du général de Gaulle à Antony (92186) pour la formation de deux agents de la DRH à la thématique « *la dématérialisation, enjeu de performance RH* » au prix de **1 345,20 € TTC**. (n°20-121 du 28 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**association MESH** domiciliée 9 rue Notre Dame à Montmorency (95160) pour la formation de 15 agents du conservatoire à la thématique « *les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap* », le coût de cette action étant de **3 200 € TTC**. (n°20-122 du 28 février 2020)
- **CONTRAT** avec l'**entreprise Philippe BARRÉ** sise 2 hameau les journées à Coligny (89120) pour l'animation de divers ateliers autour des blasons et armoiries ainsi qu'une initiation à l'héraldique à l'occasion de la Fête médiévale, pour un prix de **750 € TTC, frais de restauration pour 2 personnes en sus**. (n°20-123 du 28 février 2020)
- **RÉSERVATION** de 5 villas au camping de Champigny-sur-Marne géré par la **société HOMAIR VACANCES** sise 570 avenue du club hippique à Aix-en-Provence (13097) pour l'accueil des 28 participants à l'échange européen organisé avec les villes de Siegburg, Figueira da Foz et Yverdon-lès-Bains, du 20 au 25 juillet 2020, au prix de **3 714,88 € TTC**. (n°20-124 du 28 février 2020)
- **MARCHÉ** subséquent avec la société **MANUTAN COLLECTIVITÉS** pour la fourniture de mobilier de bureau au prix de **164,87 € TTC**. (n°20-125 du 27 février 2020)
- **ORGANISATION de sorties et d'activités** pour les jeunes inscrits au pôle jeunesse pour la période périscolaire de mars et avril 2020, selon les modalités suivantes :

Activité	Prestataire	Prix (TTC)
2 séances de jeu laser pour 7 jeunes et 1 animateur	COMPAGNIE PI LASER – 5 allée des palombes à Lognes	120 €
Sortie à la mangathèque pour 7 jeunes et 1 animateur	Société FG'S – 9 passage des patriarches à Paris (75005)	80 €
Visite du parc zoologique de Paris (7 jeunes et 1 animateur)	Muséum National d'Histoire Naturelle – 57 rue Cuvier à Paris (75007)	40 €

(n°20-126 du 2 mars 2020)

- **CONTRAT** avec l'association **Compagnie Caracol** domiciliée à la Mairie de Chenoves (71390) pour une représentation du spectacle « *un mal ? des mots !* » le 21 mars à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de **1 025 € TTC**. (n°20-128 du 3 mars 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl SUR MESURE SPECTACLES** sise 58 chemin de Murger à Jamais à La Ville du Bois (91620) pour une représentation du spectacle « *Loupé !!* » le 25 avril à la bibliothèque, le prix de cette prestation étant de **830 € TTC**. (n°20-129 du 3 mars 2020)
- **LOCATION** de toilettes mobiles pour les manifestations organisées par la Commune en juin (Médiévales et fête de la musique) et juillet (fête nationale) auprès de la **SAS WC LOC** sise rue de la bleue du nord à Valenciennes (59300) pour un prix global de **1 294,33 € TTC**. (n°20-131 du 4 mars 2020)

- **CONTRAT** avec **M. Mathieu Genon** pour la réalisation de reportages photo sur les manifestations organisées en avril et mai 2020 : la Chasse aux Œufs, le Salon des vins et le Prix de Nogent pour un prix de **804,88 € TTC**. (n°20-132 du 5 mars 2020)
- **ACHAT** pour les élus :
 - de cartes d'identité auprès de la **S.A. BERGER-LEVRAULT** au prix de **44,90 € TTC**,
 - d'écharpes « prestige » pour le Maire et les Adjointes, de broches destinées aux Adjointes et de boutonniers pour l'ensemble du Conseil municipal auprès de la **SA DOUBLET** pour un montant de **2 161,56 € TTC**
 - d'une broche pour le Maire auprès de la **Sarl BACQUEVILLE** au prix de **34 € TTC**. (n°20-133 b du 6 mars 2020)
- **ACHAT** de matières premières destinées aux ateliers de confection de cosmétiques proposés par les écoles élémentaires auprès de la **société HYTECK AROMA-ZONE** sise 25 rue de l'école de médecine à Paris (75006) au prix de **76,60 € TTC**. (n°20-135 du 9 mars 2020)
- **ACHAT** auprès du magasin **MONOPRIX** situé 170 grande rue Charles de Gaulle à Nogent de denrées alimentaires nécessaires aux ateliers culinaires des clubs de loisirs, pour un montant de **120 € TTC**. (n°20-136 du 9 mars 2020)
- **CONTRAT** avec la **Sarl CEPIM** sise 7 ZA de Mané-Lenn à Crac'h (56950) pour la formation de 6 agents affectés au Centre technique municipal à la « Recommandation Caces », le prix de cette action s'élevant à **7 368 € TTC**. (n°20-141 du 12 mars 2020)
- **ACHAT** de 5 drapeaux aux couleurs de la France auprès de la **SAS FABER** sise ZI des Ansereuilles à Wavrin (59536) au prix de **114 € TTC**. (n°20-142 du 13 mars 2020)
- **CONTRAT** avec la **SAS CIBLER** sise 43 rue de la source à Mérignac (33700) pour la mise à disposition de la plateforme « *SauveTonCommerce.fr* » et la gestion de bons d'achats bonifiés destinés aux commerçants de la Ville, le prix de cette prestation étant de **4 000 € HT / an**. (n°20-146 du 5 mai 2020)
- **CONTRATS** pour l'acquisition de fournitures administratives destinées au service Affaires Générales avec les **sociétés SEDI** sise 35 chemin de Saint Génies à Uzès (30700) au prix de **122,16 € TTC** et **TERFACE** sise Porte de Lyon, 66 chemin de la Bruyère à Dardilly (69573) pour un montant de **57,60€ TTC**. (n°20-147 du 5 mai 2020)

ANNULATIONS des n° 20-116, 20-130, 20-137 et 20-138.

LOCATIONS – CONVENTIONS D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION – AVENANTS

- **MISE À DISPOSITION à titre gracieux** d'une salle de classe et d'un espace de l'école Guy Moquet le 11 mars au profit de Mme Elizabeth Richard, productrice, domiciliée 4 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne, dans le cadre du tournage d'un court-métrage sur les violences conjugales. (n°20-109 du 14 février 2020)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** d'un espace au sein de l'ensemble immobilier dit « Erval » situé 2 rue Jean Monnet à Nogent pour une durée de deux ans au profit de l'association départementale « Les restaurants du Cœur du Val de Marne ». (n° 20-110 du 18 février 2020)
- **MODIFICATION** de la convention passée avec l'association NOGENT NATATION 94 - pour la mise à disposition à titre gratuit de locaux - afin d'acter son prolongement jusqu'au 31 juillet 2021 au lieu du 31 juillet 2020. (n° 20-111 du 18 février 2020)

- **CONVENTION** avec les sociétés Hôtel Port de Nogent, A7 Management et Espacéo pour l'installation d'un échafaudage sur les plages de la piscine permettant à la Ville et à sa locataire -gestionnaire de l'Hôtel- de réaliser les travaux de rénovation leur incombant respectivement. (n° 20-113 du 21 février 2020)
- **AVENANT** n°1 au bail commercial du 23 juillet 2012 actant du transfert de propriété des locaux situés 44 rue des Héros Nogentais de la SCI NOGENT à la SCI PLANMATIC IMMOBILIER. (n° 20-114 du 24 février 2020)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** d'une parcelle de terrain de 91 m² située avenue de Joinville à Nogent-sur-Marne au profit de M. et Mme Guéret pour une durée d'un an renouvelable. (n°20-120 du 27 février 2020)
- **MISE À DISPOSITION** du stadium C. Maudry au profit de l'association Arena Sport Club du 14 au 17 avril 2020 pour l'organisation d'un stage moyennant le paiement d'une redevance de 260 €. (n°20-134 du 9 mars 2020)
- **MISE À DISPOSITION à titre gratuit** du hall du stadium Christian Maudry pour l'accueil des agents de la FORCE SENTINELLE jusqu'au 11 mai 2020. (n°20-145 du 28 avril 2020)

MISES EN DÉCHARGE ET CESSIONS

- **MISE EN DÉCHARGE** de divers matériels (vitrine pour trophées, filets de volley....) affectés au gymnase Gallieni à l'Eco Point. (n°20-139 du 12 mars 2020)

EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

- **ACQUISITION** par voie de préemption du bail commercial affectant le local situé au RDC de l'immeuble sis 7/9 rue Paul Bert à Nogent-sur-Marne au prix de **50 000 €**. (n°20-144 du 9 avril 2020)

SUBVENTIONS

- **VERSEMENT** aux associations signataires d'une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs d'une avance pour les mois d'avril, mai et juin 2020 calculée sur la base des dotations définies en 2019, et maintien pour l'exercice 2020 du montant de l'autorisation d'engagement pour les associations et établissements publics comme suit :

Bénéficiaires	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement Estimation 2020
<i>Autorisation d'engagement :</i> 3 617 871 €	1 242 433 €	1 187 719 €	1 187 719 €
Football Club	51 000 €	55 000 €	55 000 €
Nogent Natation	20 000 €	17 880 €	17 880 €
Réveil de Nogent Handball	62 000 €	82 000 €	82 000 €
UAI Nogent Athlétisme	26 136 €	22 470 €	22 470 €
ENCOU	36 000 €	26 000 €	26 000 €
Scène Watteau	570 000 €	555 000 €	555 000 €
MJC	120 678 €	121 000 €	121 000 €

Crèche moussaillons	Petits	82 758 €	72 009 €	72 009 €
Crèche Petits canotiers		83 861 €	75 360 €	75 360 €
Nogent Présence		190 000 €	156 000 €	156 000 €

(n°20-148 du 13 mai 2020)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40



Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Président du Territoire ParisEstMarne&Bois